



Extrait du registre des délibérations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2020-2-9

R Prefecture

PÉRIGORD LIMOUSIN

02412400752-20200715-2020_2_9-DE

Reçu le 17/07/2020

Publié le 17/07/2020

Séance du 15 juillet 2020

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :

La Coquille

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :

08 juillet 2020

Nombre de membres :

En exercice : 38

Présents : 38

Pouvoirs : 0

Etaient présent(e)s

Mesdames : MAGNE Muriel, MAURUSSANE Annick, FAURE Michèle, DAVIET Marina, CHASSAIN Thérèse, MARCETEAU Dominique, LAGARDE Bernadette, DECARPENTRIE Françoise, HYVOZ Isabelle, CURNIL Sylvie, ESCLAVARD Anne-Sophie, DEGLANE Christine,

Messieurs : FAYE Jean-Louis, GIMENEZ Philippe, BOST Claude, FRANCOIS Philippe, KARP Michel, MEYNIER Patrick, PRIVAT Pascal, CHEVAL René (Paul), CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, MEYNIER Paul, COMBEAU Bertrand, DESSOLAS Frédéric, SEDAN Francis, VAURIAC Bernard, AUGEIX Michel, GARNAUDIE Didier, BANCHIERI Philippe, FAYOL Stéphane, BRUN Philippe, DOBBELS Michel, SAERENS Grégory, BOST Jean-François, DUTHEIL Frédéric, COUTURIER Pierre-Yves, JUGE Jean-Claude

Absents et excusés :

Mme Françoise DECARPENTRIE est désignée secrétaire de séance

Représentation dans des structures extérieures

Syndicat du SCOT

Dans le cadre de la mise en place du Schéma de Cohérence Territorial, le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Périgord Vert a été créé.

Vu les statuts du Syndicat mixte, la collectivité doit être représentée au prorata de sa population totale.

Pour les EPCI dont la population totale est entre 14 001 et 25 000 habitants, 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants doivent être désignés.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNE les représentants de la Communauté de communes auprès du SCOT du Périgord-Vert comme suit :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
AUGEIX Michel	COTTA Solange
BANCHIERI Philippe	BOST Claude
DEGLANE Christine	MERY Didier
FAURE Michèle	DESSOLAS Frédéric
DECARPENTRIE Françoise	LAGARDE Bernadette
JUGE Jean-Claude	DOBBELS Michel

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Prefecture

Le Président,
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 16 juillet 2020
Le Président,

Michel AUGEIX

